

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal Ordinaire – Commune du Glaizil

05.07.2023 – Début de séance : 21h00

Réunion déclarée ouverte par François COLLIN – Maire

Convocation du 30.06.2023

En présence de :

François COLLIN – Maire

Philippe MOREL – 1^{er} adjoint

Nathalie ARMAND – 2^{ème} adjoint et secrétaire de séance

Conseillers Municipaux :

Damien HORLAVILLE

Guy GAUTHIER

Christian SAUVA

Jean-Christophe EYRAUD

Absents : Jean-Pierre GAUTHIER – Delphine REY,

Bernard JOURDAN a donné pouvoir à François COLLIN

1/ Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rapporter la délibération 22/2023 du 7/04/2023 et de voter à nouveau à la demande des services de la Préfecture des Hautes-Alpes afin de rectifier le montant des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement et par conséquent les montants plafonds autorisés de chaque section.

Délibération votée à l'unanimité.

2/ Nouvelle modification des statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

En tant que commune adhérente au SyME05, nous devons valider leur changement de statut. Les fonctions du SyME05 s'étendent maintenant au photovoltaïque avec séparation du poste énergie. Le nombre de représentant varie selon le nombre d'habitants par commune. Pour le Glaizil, un seul représentant est nommé.

Délibération votée à l'unanimité

3/ Prorogation d'aménagement forestier – Forêt indivise « Le Noyer – Le Glaizil – M. Gras »

Cette convention datant de 2004 signée avec l'ONF arrive à son terme le 31.12.2023. L'ONF demande la prorogation de cette convention d'aménagement pour 5 ans.

Délibération votée à l'unanimité.

Questions diverses

1/ Un panneau relatif au dispositif REZO POUCE va être mis en place à l'entrée du hameau du Glaizil, en bordure de la RD.

2/ Le Centre de Vacances « Le Pas du Loup » est toujours en vente.

3/ Des travaux d'élargissement de la rue du Serre, à Pouillardencq, sont prévus. Un bornage sera réalisé.

4/ L'enfouissement des fils à Lesdiguières est conduit collégalement entre ENEDIS, ETEC, le Département 05 et le Sym05. Une réunion va être organisée en concertation avec les administrés de Lesdiguières au cours du 3^{ème} trimestre 2023.

5/ Une demande de mise à disposition d'un local communal pour une activité de sophrologie a été reçue. La Mairie ne dispose d'aucun local pouvant se prêter à l'exercice de cette activité.

Vu pour être affiché le 11 juillet 2023, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Fin de séance : 23h15